

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



AVIS DE PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors d'une séance régulière tenue le 30 mars 2020, le Conseil de la Ville de Montréal-Ouest a adopté les règlements suivants:

- Règlement n° 2020-002: « Règlement portant refonte du règlement de zonage de la Ville de Montréal-Ouest et modifiant diverses autres dispositions de celui-ci »;
- Règlement n° 2020-003: « Règlement concernant la création d'un programme d'aide financière pour la revitalisation des façades et des enseignes commerciales et l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées ».

Le Règlement n° 2020-002, n'ayant fait l'objet d'aucune demande valide afin que ses dispositions soient soumises à une procédure référendaire, est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 27 mars 2020. Ce règlement n'est pas assujéti aux dispositions du Règlement RCG 15-073 sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'Agglomération de Montréal.

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 50 avenue Westminster Sud durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Donné à Montréal-Ouest, ce 8 avril 2020.

Claude Gilbert
Greffier